

**Article 1 - Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **DISTRIPAREBRISSE** («le Fournisseur») SAS au capital de 400 000 euros sise 8 rue de la Sapinière ZA de la Chenardière 72 560 CHANGE, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 344 652 169, TVA n° FR543446521691, Tel : 02 43 85 60 00 ; Fax : 02 43 85 88 11; mail : contact@distriparebrisse.fr., <http://www.distriparebrisse.fr>, fournit aux Acheteurs professionnels (« Les Acheteurs ou l'Acheteur») qui lui en font la demande, via le site internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier, les produits suivants (« Les Produits») : négoce de pare-brises.

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.

Elles sont également communiquées à tout distributeur (hors grossiste) préalablement à la conclusion d'une convention unique visées aux articles L 441-3 et suivants du Code de commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Le Fournisseur peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

**Article 2 – Commandes - Tarifs**

**2-1. Commandes.** Les ventes de Produits ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit par le Fournisseur de la commande de l'Acheteur. Le Fournisseur s'assurera notamment de la disponibilité des Produits demandés. Cette acceptation sera matérialisée par une confirmation de la commande, par courrier électronique, télécopie, tous moyens écrits. Lorsque la facture est établie à réception de la commande, l'acceptation résulte de l'établissement et l'envoi de la facture.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par l'Acheteur ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur, et à sa seule discrétion, que si elles sont en outre notifiées par écrit 24 heures au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, sous réserve de la confirmation expresse et par écrit du Fournisseur et ajustement éventuel du prix.

**2-2. Tarifs.** Les Produits sont fournis aux tarifs mentionnés au barème du Fournisseur, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Ces prix sont hors taxe sur la valeur ajoutée ( HT ), franco de port et emballage inclus.

**Article 3 - Conditions de règlement**

**3-1.** Le Fournisseur établira dès réception de la commande acceptée, une facture en double exemplaire dont l'un sera délivré le jour même à l'Acheteur. Le prix des ventes de Produits est payable au siège du Fournisseur en totalité et en un seul versement à réception de la facture.

**3-2.** Conformément à la réglementation en vigueur, la facturation peut également être établie pour plusieurs livraisons de produits distinctes réalisées au profit d'un même Acheteur au cours d'un même mois civil. Dans ce cas, cette facture est établie au plus tard à la fin de ce même mois. Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de la date de facture. Le délai de 30 jours fin de mois se calculera à compter de la date d'émission de la facture, la limite

de paiement intervenant à la fin du mois civil au cours duquel expirent ces 30 jours. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur.

**3-3.** En aucun cas, les paiements dus au Fournisseur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Fournisseur.

Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant sur la facture.

**3-4.** En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal du montant TTC du prix figurant sur la facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. Ces pénalités seront appliquées à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou à défaut, le 31<sup>ème</sup> jour suivant la date de réception des marchandises.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

**3-5.** Dans la vente de Produits, l'Acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du Fournisseur, en fonction des quantités acquises ou livrées par celui-ci en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

**Article 4 - Modalités de livraison des Produits**

**4-1** Les Produits seront livrés dans un délai maximum de 48 heures à compter du jour de l'acceptation de la commande par le Fournisseur. Ce délai de 48 heures se calculera à compter du jour de cette acceptation à 18 heures.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur, il est donné à titre indicatif et sans garantie. En conséquence le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard dans la livraison. Toutefois, en cas de retard supérieur à un mois, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente 7 jours après mise en demeure restée infructueuse.

Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant du contrôle du Fournisseur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Fournisseur.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Fournisseur.

À compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'Acheteur.

**4-2** La livraison sera effectuée par la remise directe des Produits à l'Acheteur, à l'adresse communiquée par ce dernier lors de la commande. La délivrance et la remise des Produits pourront avoir lieu en tout autre lieu désigné par l'Acheteur, sous réserve d'un préavis de 24 heures au moins avant la date prévue de livraison des Produits commandés.

Les demandes particulières de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, devront être acceptées par écrit par le Fournisseur.

**4-3** La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des Produits, imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

**Article 5 – Réception des produits**

**5-1. Vérification des produits par l'Acheteur**

L'Acheteur est tenu de vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.

A défaut de réserves expressément formulées à la livraison par l'Acheteur notifiées immédiatement par tous moyens au Fournisseur, les Produits livrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre et dans ces conditions par l'Acheteur à la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil.

### **5-2. Vice apparent ou non conformité**

En cas de vice apparent ou de non conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur à la réception, le Fournisseur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits identiques à la commande.

Les produits repris par le Fournisseur devront être restitués par l'Acheteur en parfait état, dans leur emballage d'origine et ne devront présenter aucun signe d'utilisation. En aucun cas le Fournisseur ne prendra à sa charge les frais, notamment de main d'œuvre, occasionnés par le montage, remontage ou démontage des Produits livrés qui aurait le cas échéant effectué par l'Acheteur.

Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Fournisseur.

### **5-3. Erreur commise par l'Acheteur**

Dans le cas d'une erreur commise par l'Acheteur dans les caractéristiques, qualités, références ou quantité des Produits commandés, un formulaire de retour sera délivré par courrier électronique par le Fournisseur à la demande de l'Acheteur. La demande de retour des Produits devra être formulée par l'Acheteur dans les 24 heures suivant la livraison. Le retour des Produits est soumis à l'acceptation expresse du Fournisseur. En cas d'acceptation du Fournisseur, les Produits repris par celui-ci devront être restitués par l'Acheteur en parfait état, dans leur emballage d'origine et ne devront présenter aucun signe d'utilisation.

En aucun cas le Fournisseur ne prendra à sa charge les frais, notamment de main d'œuvre, occasionnés par le montage, remontage ou démontage des Produits livrés qui aurait le cas échéant effectué par l'Acheteur.

Dans le cas où l'erreur de l'Acheteur donnerait lieu à une annulation pure et simple de la commande par celui-ci ou à une commande de valeur inférieure à la précédente, la restitution des Produits commandés par erreur donnera lieu à un avoir commercial au profit de l'Acheteur.

### **Article 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques – Clause de réserve de propriété**

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. Le Fournisseur conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la livraison du produit commandé.

L'acheteur a la faculté de revendre le Produit acquis sous réserve de propriété. Il s'oblige à faire connaître à tout sous-acquéreur du bien l'existence de la clause de réserve de propriété et à informer immédiatement le Fournisseur de cette vente afin que ce dernier puisse préserver ses droits et exercer toute revendication sur le prix de revente.

L'acheteur souscrira à compter de la livraison, une assurance couvrant les risques que peut courir ou occasionner le Produit.

L'acheteur informera le Fournisseur de toute intervention ou prétention d'un tiers susceptible de porter atteinte à ses droits afin que ce dernier puisse s'y opposer.

Tout éventuel acompte versé par l'acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice du solde et de toutes autres actions qu'il serait en droit de demander et d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

### **Article 7 - Responsabilité du Vendeur et / ou du Prestataire - Garantie**

Les Produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code Civil.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 48 heures à compter de leur découverte. Le Fournisseur remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces défectueux. Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre.

La garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation des Produits.

Les Produits livrés ne bénéficient pas d'une garantie contractuelle fournie par le Fournisseur.

### **Article 8 - Droit de propriété intellectuelle**

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

### **Article 9 - Données personnelles**

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : [contact@distriparebrise.fr](mailto:contact@distriparebrise.fr).

En cas de réclamation, l'acheteur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### **Article 10.1 Arrangement amiable**

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans un délai de 48 heures à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai 48 heures, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

### **Article 10 2 – Attribution de juridiction**

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS.

### **Article 11 - Langue du contrat - Droit applicable**

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de ventes de Produits et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **Article 12 - Acceptation de l'acheteur**

Les présentes Conditions Générales de Ventes de Produits sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Fournisseur.